

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
200^e année
11 juillet 2024
n° 26 / 8047^e
pages 1273 à 1320



ÉDITORIAL

1273 Propos juridiques et questionnement anthropologique, *Michel Vivant*

ACTUALITÉS

- 1276 Clause abusive (action collective) : appréciation juridictionnelle abstraite
- 1276 Conciliation (confidentialité) : trouble manifestement illicite
- 1277 Bail commercial (sous-location) : prestations de service spécifiques
- 1278 Responsabilité civile (père et mère) : exercice conjoint de l'autorité parentale
- 1279 Manquement contractuel (tiers) : portée de la responsabilité délictuelle
- 1279 Bail d'habitation (époux) : renonciation à son droit du conjoint survivant
- 1281 Agent public (protection fonctionnelle) : inconstitutionnalité du régime
- 1285 Fin de non-recevoir (délai) : opposition à un appel principal

POINTS DE VUE

- 1286 Les implications juridiques de la condamnation de D. Trump à New York, *Christophe Fabre*
- 1288 Pénalisation des mortiers d'artifice, *Thomas Lebreton*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1296 **Chronique** : Le législateur torpille les jurisprudences *INSERM* et *SMAC*, *Jérémy Jourdan-Marques*
- 1301 **Panorama** : Droit de l'exécution, *Anne Leborgne et Jean-Denis Pellier*
- 1311 **Notes** : Mise en conformité d'une construction : inachèvement du chantier de l'exclusion de la proportionnalité, *note sous Civ. 3^e, 4 avr. 2024, Maxime Cormier*
- 1315 Devenir des fonds propres versés sur un compte bancaire en régime de communauté, *note sous Civ. 1^{er}, 2 mai 2024, Élisabeth Rousseau*

ENTRETIEN

- 1320 Renaud Mortier – Le mauvais procès des rachats d'actions

Lefebvre Dalloz

DALLOZ



Version numérique incluse*



322426

9 782993 224267

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
KETTY DE FALCO

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON et PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVAL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL
Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 064,90 € TTC

Étranger : 1 109 € HT

Prix au numéro : 46 € HT

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juillet 2024

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Michel Vivant

1273

Propos juridiques
et questionnement anthropologique



ACTUALITÉS

1276

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Clause abusive (action collective) : appréciation
juridictionnelle abstraite, *CJUE 4 juill. 2024*

Entreprise en difficulté

Conciliation (confidentialité) : trouble
manifestement illicite, *Com. 3 juill. 2024*

Déclaration des créances (destinataire) :
mandataire judiciaire associé, *Com. 3 juill. 2024*

Déclaration des créances (débiteur) :
portée de l'omission sur la liste des créanciers,
Com. 3 juill. 2024

Interruption des instances en cours :
fixation du montant d'une créance au passif,
Com. 3 juill. 2024

Fonds de commerce et commerçants
Bail commercial (sous-location) : prestations
de service spécifiques, *Civ. 3^e, 27 juin 2024*

1278

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité civile (père et mère) :
exercice conjoint de l'autorité parentale,
Ass. plén., 28 juin 2024

Manquement contractuel (tiers) : portée de
la responsabilité délictuelle, *Com. 3 juill. 2024*

Vente (garantie d'éviction) : cession du droit
au bail, *Civ. 3^e, 4 juill. 2024*

1279

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail d'habitation (époux) : renonciation à son
droit du conjoint survivant, *Civ. 3^e, 4 juill. 2024*

Bail en général (dégradations du locataire) :
réparation du préjudice, *Civ. 3^e, 27 juin 2024*

Location en meublé (tourisme) : autorisation
de changement d'usage, *Civ. 3^e, 27 juin 2024*

Location en meublé (tourisme) : déclaration
préalable à la mairie, *Civ. 3^e, 27 juin 2024*

1281

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Agent public (protection fonctionnelle) :
inconstitutionnalité du régime,
Cons. const. 4 juill. 2024

Santé publique

Infection nosocomiale (transfusion sanguine) :
présomption d'imputabilité,
Civ. 1^{re}, 26 juin 2024

1283

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Procédure prud'homale (Défenseur
des droits) : présentation d'observations,
Soc. 26 juin 2024

Licenciement économique (secteur d'activité) :
filiale d'un groupe, *Soc. 26 juin 2024*

Médecin du travail (avis d'inaptitude) :
recevabilité des contestations,
Soc. 3 juill. 2024

Plan de sauvegarde de l'emploi :
accord amiable de rupture du contrat,
Soc. 26 juin 2024

Gérant de succursale (statut) :
conditions d'application, *Soc. 3 juill. 2024*

Clause de non-concurrence (renonciation) :
respect des conditions contractuelles,
Soc. 3 juill. 2024

1284

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

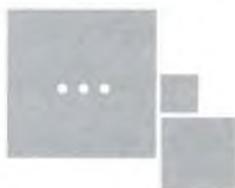
Procédure civile

Compétence territoriale (clause attributive) :
opposabilité à l'affactureur, *Com. 3 juill. 2024*

Compétence européenne (lieu du fait
dommageable) : siège social de la société
mère, *CJUE 4 juill. 2024*

Fin de non-recevoir (délai) : opposition
à un appel principal, *Civ. 2^e, 4 juill. 2024*

Appel civil (conclusions) : portée de l'obliga-
tion de concentration, *Civ. 2^e, 4 juill. 2024*



POINTS DE VUE

1286 Les implications juridiques de la condamnation de D. Trump à New York
par Christophe Fabre

1288 Pénalisation des mortiers d'artifice
par Thomas Lebreton



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1290 La nouvelle justice patrimoniale civile au sein de la famille
par Quentin Guiguet-Schiélé

1296 Le législateur torpille les jurisprudences *INSERM* et *SMAC*
par Jérémy Jourdan-Marques

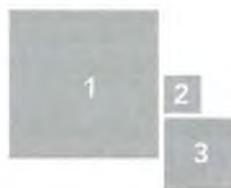
NOTES

1311 Mise en conformité d'une construction : inachèvement du chantier de l'exclusion de la proportionnalité,
note sous Civ. 3^e, 4 avr. 2024
par Maxime Cormier

1315 Devenir des fonds propres versés sur un compte bancaire en régime de communauté, *note sous Civ. 1^{re}, 2 mai 2024*
par Elisabeth Rousseau

PANORAMA

1301 Droit de l'exécution
mai 2023 – mars 2024
par Anne Leborgne et Jean-Denis Pellier



ENTRETIEN

1320 Renaud Mortier –
Le mauvais procès des rachats d'actions

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

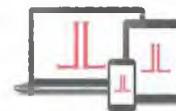
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr